

# INVITATION ET ORDRE DU JOUR

## ASSEMBLÉE SPORTIVE EXTRAORDINAIRE 2022

### ARTISTIC SWIMMING

Madame, Monsieur,

Conformément à l'art. 44 des statuts, le comité central de la Fédération Suisse de Natation vous invite à

**l'assemblée sportive extraordinaire le 22 septembre 2022 à 18h00 à la Maison du Sport, Talgutzentrum 27, 3063 Ittigen près de Berne.**

Conformément aux statuts, vous recevez cette invitation au moins 20 jours avant l'assemblée sportive extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour.

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article 43 des statuts, les clubs et les fédérations membres ayant le droit de vote doivent être représentés à l'assemblée sportive par leur président ou par un délégué officiel muni d'une procuration écrite du président.

Un délégué ne peut représenter qu'un club membre et, en plus, une fédération membre.

Les bulletins de vote nuls ou blancs ou toute autre forme d'abstention ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité des voix.

Conformément à l'article 46 des statuts, les personnes qui se portent candidates à une élection ne peuvent être proposées que par des personnes ayant le droit de vote à l'assemblée concernée.

Si une seule personne est proposée comme candidate, elle doit obtenir plus de la moitié des voix valablement exprimées pour être élue.

Si plusieurs personnes sont proposées à l'élection, il est procédé à autant de tours de scrutin que nécessaire pour qu'une des personnes candidates obtienne plus de la moitié des voix valablement exprimées. A partir du deuxième tour, la personne qui a obtenu le moins de voix est éliminée jusqu'à ce qu'il ne reste plus que deux personnes à élire.

Cette assemblée sportive extraordinaire sera présidée par le Co-Président, Dr Ewen Cameron.

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux à l'assemblée sportive.

Avec nos meilleures salutations



Dr. Ewen Cameron  
Co-Président



Michael Schallhart  
Secrétaire général

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

- 1 Bienvenue
- 2 Vérification du quorum  

Vote
- 3 Informations sur l'analyse externe Artistic Swimming
- 4 Élection de la directrice sportive Artistic Swimming  

Vote
- 5 Suite de la procédure

Ittigen, le 30 août 2022